



ID: 031-200023596-20230113-5_230113-DE



Toulouse, le 13 janvier 2023

Décision prise par le Président de Réseau31

Décision n°20230113 - n°5

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 :

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point A3-4 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant que des dégradations ont été commises, par un véhicule, le 31 août 2022 au poste de relevage des eaux situé avenue de l'Europe à Castelnau d'Estretefonds (31620);

Considérant que des dommages ont été constatés à la clôture grillagée, au portillon, à la potence d'intervention et au coffret d'habillage de l'armoire de commande ;

Considérant la nécessité d'obtenir la réparation de ce préjudice, une déclaration a été faite auprès de l'assurance de « dommages aux biens » SMACL Assurances ;

Considérant que le montant des dommages garantis s'élève à 7 803,79 € et que le taux de vétusté applicable au matériel a été estimé à 1 440,76 € ;

Considérant que l'assureur propose d'indemniser Réseau31 sur la base du rapport d'expertise et des garanties contractuelles, déduction faite de la franchise applicable d'un montant de 750 € ;

décide

- **Article 1 :** d'accepter l'indemnisation versée par l'assureur SMACL Assurances en deux temps ; dans un premier temps, le règlement immédiat d'un montant de 5 613,03 € et dans un second temps, le règlement différé après travaux et sur justificatifs d'un montant de 1 440,76 € ;
- **Article 2 :** d'autoriser le Président de Réseau31 à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Sébastien VINCINI

Président

Annexe(s): Rapport d'expertise

RAPPORT D'EXPERTISE

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le 19/01/2023



ID: 031-200023596-20230113-5_230113-DE

RAPPORT DEFINITIF NORMAL

Identification

Nº de police

Référence du sinistre Nº d'ordre de mission 125292 20220480295 0000154707

Date du missionnement

Assureur

Agence

08/11/2022

522 - SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCES DE

CET - TOULOUSE

CET AQUITAINE TOULOUSE

Assurance

Gestionnaire

Intermédiaire

Nom

Tél. E-mail GROLLEAU VIRGINIA 05.49.32.43.25

indemnisations-dab@smacl.fr

Code Fax

1705

05.49.32.47.42

Expert

Nom Référence chez l'expert Jérôme MARC 2022TL06695 Téléphone

05.34.51.60.99

Rapport

Date du rapport

Caractère de l'expertise Numéro de rapport

Date de réception

30/11/2022 Unilatéral

30/11/2022

Nombre de visites

Date de première visite

30/11/2022

Contrat

Produit

Indice de souscription

30320002 0.00

Date d'effet du contrat

01/01/2020

Garantie(s)

Type de garantie

Précisions

CHOC VTO NI DOM MAT

Choc VTM

Assuré

Nom

Statut

Localité

SYND MIXTE DE L'EAU ET D'ASS

Propriétaire

3 RUE ANDRE VILLET ZI DE Adresse

MONTAUDRAN

31400 Toulouse

Destinataire du règlement; Autre

Tél. professionnel

E~mail Numéro de contrat/police 05.61.17,30.30 julie.cipol@reseau31.fr

125292

Risque(s)

Qualifiant(s)

Adresse Localité

Descriptif

AVENUE DE L EUROPE 31620 CASTELNAU D

ESTRETEFONDS 0002 - ENSMEBLE DU

PATRIMOINE PO 10 53744 B

Type Qualité de l'assuré Technique Propriétaire

Conformité

Conformité du risque

Oui

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Recu en préfecture le 19/01/2023

Publié le 19/01/2023

Causes et circonstances du sinistre

Date Nature 31/08/2022

Adresse Localité ID: 031-200023596-20230113-5_230113-DE

31620 CASTELNAU D

Choc VTM

Oui par un professionnel

Forces de l'ordre

ESTRETEFONDS Non

Cause supprimée Recherche de fuite

Intervention des pompiers Mon

Point de départ du sinistre

Sans objet

Causes et circonstances

Le risque concerne une station de relevage du réseaux d'assainissement des effluents d'EU/EV de la commune de CASTELNAU D'ESTRETEFOND située Avenue de l'Europe. Le sinistre porte sur un choc VTM survenu le 31/08/2022 au soir. Le syndicat mixte de l'eau a déposé plainte auprès de la GENDARMERIE de VILLEMEUR SUR TARN. Suivant les dires de l'assuré, le véhicule serait identifié. Les dommages concernent la destruction de la clôture de sécurisation du site, du coffret de commande et de la potence. Des mesures d'urgence ont été prises par l'enlèvement des clôtures détruites et mise en place d'un coffret provisoire. Il est également fait état de dommages sur les coffrets de raccordement EDF depuis remplacés par EDF.

Dommages constatés

Les dommages relevés sur la station de relevage des effluents sont: - Destruction clôture grillagée et portilion - Destruction de la potence d'intervention technique sur les pompes - Enfoncement du coffret d'habillage de l'armoire de commande

Synthèse du chiffrage : SYND MIXTE DE L'EAU ET D'ASS

Bénéficiaire Type d'accord

SYND MIXTE DE L'EAU ET D'ASS Acceptation des dommages

Type de réparation Montant de réclamation Entreprise extérieure

0.00

Montants des règlements HT

CARDONSEDE	DOMMAGES			为"Service"的基础的	LEGLEMENTS	• # 15 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18	San San San San San
Montant	Indemnité	Vétusté	Franchise	TVA à	Acompte	Règlement	A 2 2 - 1 - 0 00 0 V 0 1 A 0
	immédiate	récupérable	17.35 To 12.65	déduire		immédiat	différé
7803.79 €	6363.03 €	1440.76 €	750.00 €	0.00 €	0.00 €	5613.03 €	1440.76 €

Récapitulatif de la garantie Choc VTM

Détails

Garantie	Montant Dommages	Vétusté	Indemnité immédiate	Vétusté récupérable
Choc VTM	7803.79 €	1440.76 €		1440.76 €

Pièces jointes

Francisco Control (Francisco Control C			See the second of the second of the second of	The Control of the Co
. ype	Fourni par	は、1944年、1944年のでは、1944年の1944年の1944年には、1944年には	. Nature	version A
Autre		devis rectifié	Devis	

Détail du chiffrage de la garantie Choc VTM: SYND MIXTE DE L'EAU ET D'ASS

Retour

Récapitulatif

recorpication				
Garantie	Montant Dommages	Vétusté	Indemnité immédiate	Vétusté récupérable
Choc VTM	7803.79 €	1440.76 €	6363.03 €	1440.76€

Réserve sur la couverture

0 - Pas de réserve

Détail des préjudices

· · · · · ·							
 DESCRIPTION							
. Préjudices	Type de réparation	Dommages	Taux TVA	Vét Taux	usté Montant	Indemnité immédiate	Vétusté récupérable
Immobilier		7803.79 €	0%		1440.76	6363.03 €	1440.76 €
Autre	Entrep.	6147.88 €		20.00 %	€ 1229.58 €	4918.30 €	1229.58 €
Autre Autre	Entrep.	1055.91 € 600.00 €	1	20.00 % 0.00 %		844.73 € 600.00 €	